



RCS : GRASSE  
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00286  
Numéro SIREN : 403 942 642  
Nom ou dénomination : NICOX SA

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2017 sous le numéro de dépôt 2179

## NICOX

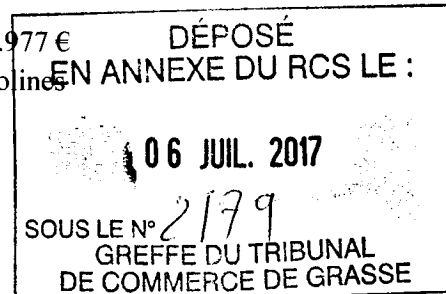
Société anonyme au capital social de 25.070.977 €

Siège social : Drakkar D - 2405 route des Dolines

06560 Valbonne, Sophia Antipolis

403 942 642 R.C.S. Grasse

(la « Société »)



### PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL

EN DATE DU 6 JUIN 2017

Les mots commençant par une majuscule et qui ne sont pas expressément définis dans le présent procès-verbal ont le sens qui leur est attribué dans le document en date du 30 septembre 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro E. 14-060 (le « Document E »).

Monsieur Michele GARUFI, Président-Directeur général de la Société (le « **Président-Directeur général** »), agissant dans le cadre de la subdélégation que lui a accordé le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 24 octobre 2014 afin de procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions nouvelles à provenir des Bons de Catégorie A-1 et plus généralement d'effectuer toutes les formalités légales et de publicité rendues nécessaires par la réalisation de la fusion d'Acix Therapeutics, Inc. dans la Société au moyen d'une fusion triangulaire inversée, a pris ce jour les décisions suivantes portant sur :

1. la constatation de l'approbation de la mise sur le marché du ZERVIAE par la FDA et, en conséquence, de la réalisation de l'Étape AC-170 ;
2. la constatation du nombre d'actions nouvelles de la Société devant être remises pour chaque Bon de Catégorie A-1 ;
3. la constatation du nombre total d'actions nouvelles de la Société devant être remises pour l'intégralité des Bons de Catégorie A-1 et de l'augmentation de capital nécessaire pour livrer lesdites actions ;
4. la constatation des modifications statutaires consécutives à l'augmentation de capital ; et
5. pouvoirs pour formalités.

Anissa AIT-GACEM  
Agent des Finances Publiques

### **PREMIÈRE DECISION**

*Constatation de l'approbation de la mise sur le marché du ZERVIA TE par la FDA et, en conséquence, de la réalisation de l'Étape AC-170*

Le Président-Directeur général, connaissance prise du Document E et de la lettre reçue de la FDA en date du 30 mai 2017 annonçant à la Société l'approbation de la demande de mise sur le marché du ZERVIA TE,

**constate** la réalisation, en date du 30 mai 2017, de l'Étape AC-170,

**constate**, en conséquence, que la Date de Maturité des Bons de Catégorie A-1 doit être fixée au 30 mai 2017 et que des actions nouvelles de la Société doivent donc être remises aux porteurs desdits bons dans un délai de 7 jours ouvrés, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire de leur part, conformément aux termes du Document E.

### **DEUXIEME DECISION**

*Constatation du nombre d'actions nouvelles de la Société devant être remises pour chaque Bon de Catégorie A-1*

Le Président-Directeur général, connaissance prise du Document E,

**constate** que 0,11234629 action nouvelle de la Société doit être remise pour chaque Bon de Catégorie A-1.

### **TROISIEME DECISION**

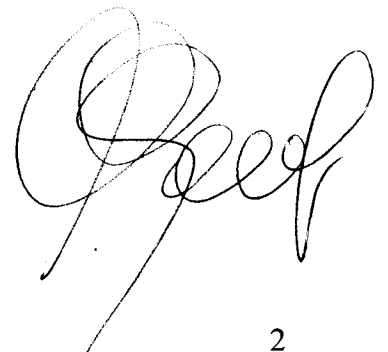
*Constatation du nombre total d'actions nouvelles de la Société devant être remises pour l'intégralité des Bons de Catégorie A-1 et de l'augmentation de capital nécessaire pour livrer lesdites actions*

Le Président-Directeur général, connaissance prise du Document E,

prenant acte que 5.322.008 Bons de Catégorie A-1 ont été émis,

étant rappelé que le règlement des rompus prévu par le Document E prévoit que, lorsque le nombre d'actions nouvelles à remettre pour un bénéficiaire donné n'est pas un nombre entier, ce nombre soit arrondi au nombre immédiatement inférieur et qu'un complément en espèces soit versé au bénéficiaire concerné,

**constate** que, pour l'intégralité des Bons de Catégorie A-1 émis, il doit être remis un total de 597.897 actions nouvelles de la Société (après prise en compte du regroupement d'actions par 5), réparties comme suit :



	Nom du bénéficiaire	Bons de catégorie A-1	Nombre théorique		Rompus	Montant à payer au titre des rompus (en euros)
			d'actions Nicox	Actions Nicox à livrer		
No. 1	Bay City Capital Fund IV, L.P.	451.260	50.697,38612454	50.697	0,38612454	3,93
No. 2	Bay City Capital Fund IV, Co-Investment Fund, L.P.	9.727	1.092,79234772	1.092	0,79234772	8,07
No. 3	Bay City Capital Fund IV, L.P.	384.346	43.179,84657941	43.179	0,84657941	8,63
No. 4	Bay City Capital Fund IV, Co-Investment Fund, L.P.	8.284	930,67665349	930	0,67665349	6,90
No. 7	Bay City Capital Fund IV, L.P.	15.826	1.777,99236096	1.777	0,99236096	10,11
No. 8	Bay City Capital Fund IV Co-Investment Fund, L.P.	341	38,31008436	38	0,31008436	3,16
No. 9	Healthcare Ventures VIII, L.P.	177.303	19.919,33398050	19.919	0,33398050	3,40
No. 10	Healthcare Ventures VII, L.P.	177.302	19.919,22163421	19.919	0,22163421	2,26
No. 11	Healthcare Ventures VIII, L.P.	302.023	33.931,16307559	33.931	0,16307559	1,66
No. 14	Healthcare Ventures VIII, L.P.	9.078	1.019,87960652	1.019	0,87960652	8,96
No. 15	Healthcare Ventures VII, L.P.	3.358	377,25883660	377	0,25883660	2,64
No. 16	New Enterprise Associates 12, Limited Partnership	353.239	39.685,09058469	39.685	0,09058469	0,92
No. 17	NEA Ventures 2007, Limited Partnership	1.366	153,46503002	153	0,46503002	4,74
No. 18	New Enterprise Associates 12, Limited Partnership	302.023	33.931,16307559	33.931	0,16307559	1,66
No. 20	New Enterprise Associates 12, Limited Partnership	12.436	1.397,13844313	1.397	0,13844313	1,41
No. 21	ORA Investment Group, LLC	35.461	3.983,91173461	3.983	0,91173461	9,29
No. 22	ORA Investment Group, LLC	48.226	5.418,01210664	5.418	0,01210664	0,12
No. 24	ORA Investment Group, LLC	8.038	903,03946654	903	0,03946654	0,40
No. 27	Akorn, Inc.	643.017	72.240,57335825	72.240	0,57335825	5,84
No. 28	Akorn, Inc.	160.754	18.060,11525299	18.060	0,11525299	1,17
No. 30	Akorn, Inc.	15.211	1.708,89939357	1.708	0,89939357	9,16
No. 31	Akorn, Inc.	1.064.402	119.581,61411544	119.581	0,61411544	6,26
No. 32	Afferent Therapeutics, LLC	1.019.239	114.507,71869031	114.507	0,71869031	7,32
No. 37	Aquilo Partners, L.P.	119.748	13.453,24334894	13.453	0,24334894	2,48
		<b>5.322.008</b>	<b>597.907,84588462</b>	<b>597.897</b>	<b>10,84588462</b>	<b>110,52</b>

**constate**, en conséquence, l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 597.897 euros, pour le porter de 25.070.977 euros à 25.668.874 euros par l'émission de 597.897 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune,

**constate** que les actions nouvelles sont émises à leur valeur nominale et entièrement libérées par prélèvement sur le compte prime d'apport,

**donne** tous pouvoirs à Monsieur Gavin Spencer, *Executive Vice President Corporate Development*, avec faculté de substitution, aux fins de signer tous documents et réaliser toutes formalités nécessaires ou souhaitables pour parvenir à la bonne fin de l'émission des actions nouvelles et à leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

#### **QUATRIEME DECISION**

*Constatation des modifications statutaires consécutives à l'augmentation de capital*

Le Président-Directeur général, en conséquence de sa troisième décision,

**décide** de modifier ainsi qu'il suit l'article 6.1 des statuts :

« *Le capital social est fixé à la somme de 25.668.874 euros.*

*Il est divisé en 25.668.874 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées. »*

#### **CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs pour formalités*

Le Président-Directeur général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

\* \*  
\*



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président-Directeur général.



**Le Président-Directeur général**  
Monsieur Michele Garufi